

INTITULE DU POSTE
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

ENSA SAINT-ETIENNE _ 2022-1074625_MCF_TPCAU 2_CAT 2

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

INTITULE LONG DU POSTE
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

Maître de conférence / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine 2 / Catégorie 2

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

ELEMENTS ADMINISTRATIFS (A compléter par le BCPRE)

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MAEA
Catégorie	A
Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : FPERCH03
Date de vacance de l'emploi	01/09/2023

LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Département Loire

Adresse : 1, rue Buisson, 42 600Saint-Etienne

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)

L'école nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne, situé en centre-ville dans des locaux entièrement rénovés, accueille chaque année environ 600 étudiants. Elle délivre le diplôme d'études en architecture, le diplôme d'état d'architecte, l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre et est responsable du parcours « Espaces Publics, Ambiances » de la mention de Master « Ville et environnement urbain », en partenariat avec l'école d'art et de design et l'université Jean Monnet.

L'ENSA de Saint-Étienne s'affirme comme l'une des vingt écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), liée par convention d'association avec l'Université Jean Monnet. Ancrée dans un territoire qui articule des configurations singulières, elle participe à la réflexion sur la transformation de celui-ci. L'ENSASE participe également à des réseaux scientifiques thématiques (RST) du BRAUP : l'école porte le RST « Espace rural et projet spatial » (ERPS).

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par l'ENSA)

L'ENSASE appartient à la fois au réseau des vingt Ecoles nationales supérieures d'architecture, et au site universitaire stéphanois comme établissement associé à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne. Les collaborations scientifiques se développent à la fois avec les réseaux scientifiques thématiques (RST) de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (l'ENSASE porte le RST « Espace rural et projet spatial »), et avec les laboratoires de l'Université (l'ENSASE est établissement cotutelle du laboratoire ECLLA).

La recherche s'organise à l'Ecole à partir de l'unité « Architectures et Transformations » (GRF), structurée en une matrice qui croise des thèmes génériques et des ateliers thématiques. Les thèmes génériques rassemblent les terrains, objets, méthodes et domaines de réflexion, ils interrogent le projet, centré sur des pratiques architecturales et urbaines, les territoires marqués par d'anciennes formes d'activité de production et aujourd'hui en crise, et les résiliences dans leurs diverses acceptions.

Les ateliers thématiques, au nombre de trois, rassemblent les activités, pistes et projets de recherche :

Habiter : Architectures, Crises, Engagements ; Faire forme : Architectures, Matérialités, Expériences ; Ecologie : Architectures, Climat, Techniques.

Le parcours doctoral se constitue, à partir de la matrice pédagogique, en continuité avec les deux domaines d'étude de master, Transitions et FACT (Formes, architectures, cultures, techniques), en lien avec deux Ecoles doctorales (ED483 Sciences Sociales et ED484, 3LA). Il conduit vers le doctorat d'Urbanisme et d'aménagement, d'une part, et la mention « Architecture, images, formes » du doctorat Arts, d'autre part. La valorisation et la diffusion de la recherche s'effectuent notamment dans le cadre de la collection « Architecture » dirigée par l'ENSASE au sein des Presses universitaires de Saint-Etienne.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution (A compléter par l'ENSA)

L'ENSA Saint-Étienne recrute un.e enseignant.e architecte ayant une compétence dans le domaine THEORIES ET PRATIQUES DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE ET URBAINE

Le poste s'adresse à un.e architecte enseignant.e, ayant une expérience significative de praticien.ne comme une connaissance pratique et théorique confirmée de l'enseignement du projet à travers diverses modalités didactiques exercées en Licence et Master.

Ses missions seront d'inscrire son enseignement dans le projet :

Missions Pédagogiques

- Licence :

L'enseignant.e intégrera une équipe pédagogique déjà constituée.

L'enseignant.e recruté.e devra intégrer dans son enseignement la spécificité didactique caractérisée par des pédagogies d'enseignement du projet articulant les dimensions architecturales, urbaines et paysagères aux dispositifs et procédés constructifs.

La pédagogie de l'atelier contiendra en parallèle des exercices de projet, l'enseignement des techniques de relevés et d'expertises architecturales de lieux, d'analyses architecturales et des techniques graphiques propres à la discipline.

L'enseignant.e devra par ailleurs dispenser des cours théoriques en lien avec l'enseignement du projet. Il.elle participera à l'encadrement des rapports d'études.

- Master :

L'enseignant.e animera de manière autonome un atelier de projet au sein du Domaine d'Étude :

FACT (Forme – Architecture - Culture - Technique) du programme 21-26.

Il.elle intégrera l'équipe pédagogique déjà constituée du domaine FACT et participera aux dispositifs d'initiation à la recherche (séminaires mémoires du domaine, expérimentation méthodologique, approfondissement thématique).

Ce domaine, en cycle Master, propose, par le projet, des réflexions sur le sens des formes architecturales à fabriquer dans des milieux et contextes variés. Il est un lieu d'expérimentation pour fabriquer par anticipation l'espace d'architecture. Les questions qui interrogent le domaine sont celles de la constitution de l'espace d'architecture aux différentes échelles.

L'atelier devra situer l'exercice projet dans des cultures constructives explicites pour se confronter aux rapports contemporains entre l'économie des ressources et les modes de productions locaux. C'est dans ces contextes complexes et hybrides de ces conditions contemporaines que l'atelier envisage le projet à travers les permanences des formes architecturales.

Missions scientifiques

L'enseignant.e devra développer sa pédagogie en rapport avec les préoccupations développées par l'atelier-recherche « FACT » et pourra intégrer les équipes actuelles avec leurs objets d'études. Cette production scientifique et sa valorisation contribueront au développement de partenariats extérieurs et au rayonnement de la recherche à l'échelle nationale et internationale.

Par ses travaux et/ou ses productions, l'enseignant.e-chercheur.e contribuera de façon active à la structuration de la recherche au sein de l'école, et s'investira pleinement dans les instances de l'École (unité de recherche / GRF et instances collégiales en pédagogie et recherche).

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures équivalent de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation

initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

En master, l'enseignant.e intégrera l'équipe pédagogique déjà constituée du domaine FACT (Forme – Architecture - Culture - Technique) du programme 2021-2026 sous la coordination du responsable du domaine. L'intervention de l'enseignant.e au sein d'un atelier de licence, d'un atelier de master, de séminaires, de cours théoriques et des instances de gouvernance exige une présence effective significative conformément au planning mis en place par l'administration.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (A compléter par l'ENSA)

1 - Expériences et compétences souhaitées

Architecte praticien.ne dont la production qualitative et significative puisse être élevée au rang théorique. Une expérience à l'international est fortement souhaitable.

Enseignant.e expérimenté.e dans l'enseignement du projet et ayant une culture architecturale solide mobilisable dans la pensée du projet et ses processus.

Capacité de pilotage d'équipes pluridisciplinaires.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant.e sera rattaché.e au GRF (Groupe de Recherche en Formation) Architecture et Transformations de l'Ensase.

Il.elle intégrera l'équipe pédagogique déjà constituée du domaine FACT (Forme – Architecture - Culture - Technique)

Il.elle devra s'inscrire dans un des ateliers thématiques abordés par l'unité de recherche notamment en lien avec le Domaine FACT.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

Architecte DPLG ou DE/HMNOP

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ne pas modifier)

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Saint-Etienne.

CANDIDATURE (A compléter par l'ENSA)

Lien du site	<i>https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2023</i>
Personne à contacter	<i>habib.kralifa@st-etienne.archi.fr</i>
Autre personne à contacter	<i>marilyn.guillaume@st-etienne.archi.fr</i>